

Rapport de Transparence 2020

EY Belgique





Table des matières

Message du Président d'EY Belgique et de l'associé responsable du département Assurance au sein d'EY Belgique.....	3
A propos de nous.....	6
Structure juridique, organisation et gouvernance.....	6
L'organisation du réseau.....	8
Engagement envers la qualité durable.....	10
Un environnement qui supporte la qualité.....	10
Le partage des valeurs professionnelles.....	12
Le système de contrôle interne de la qualité de l'audit.....	13
L'acceptation et le maintien de la relation client.....	15
L'exécution des missions d'audit.....	15
Les revues et consultations.....	17
Rotation et longue association.....	19
Le contrôle interne de la qualité.....	19
Le contrôle externe de la qualité.....	19
La conformité aux exigences légales.....	20
Les pratiques en matière d'indépendance.....	22
La formation continue des professionnels de l'audit.....	24
Revenus et rémunération.....	26
L'information financière.....	26
La rémunération des associés.....	27
Annexe 1.....	28
Entités d'intérêt public auditées par EY Belgique.....	28
Annexe 2.....	29
Liste des firmes membres d'EYG enregistrées dans un état membre de l'UE ou de EEE.....	29



Message du
Président d'EY
Belgique et de
l'associé
responsable du
département
Assurance d'EY
Belgique



Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport de transparence d'EY en Belgique pour 2020. Nous pensons que l'amélioration constante de la qualité de nos audits ainsi que la gestion des risques et le maintien de notre indépendance doivent être transparent à l'égard de nos parties prenantes. Nous pensons qu'un dialogue régulier est important et le présent rapport est un des moyens de communication dont nous disposons afin d'informer nos parties prenantes sur ce que nous faisons à l'égard de chacun des éléments mentionnés ci-avant.

La qualité de nos audits demeure notre priorité première et elle est au cœur de notre engagement à servir l'intérêt général. Elle contribue à développer avec succès et de manière responsable le réseau d'EY à l'échelle mondiale tout en étant au service de notre objectif commun de construire un "*better working world*". Les auditeurs jouent un rôle crucial dans le fonctionnement des marchés financiers en favorisant la transparence qui permet d'accroître la confiance des investisseurs. Les entreprises, les régulateurs et les autres parties prenantes comptent sur nous pour répondre à cette exigence dans toutes nos missions.

Nous nous focalisons sur l'investissement en termes de moyens, de technologie et de personnel afin d'améliorer de manière continue ce que nous faisons, sur la mise en œuvre d'équipes performantes et sur le renforcement de la confiance grâce aux audits que nous réalisons.

La réputation d'EY Belgique se fonde sur la fourniture à chacun de nos clients de prestations d'audit de haute qualité en toute objectivité et dans le respect des règles éthiques.

Nous partageons pleinement les objectifs de transparence du règlement européen qui requiert de la part des auditeurs des entités d'intérêt public (« EIP ») la publication d'un rapport annuel de transparence.

Le rapport de transparence 2020 d'EY Belgique est conforme aux dispositions de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et au règlement n° 537/2014 du Parlement européen; il couvre l'exercice qui se clôture au 30 juin 2020. Il vous apportera des informations sur notre système interne de contrôle de la qualité, sur la manière dont nous mettons en pratique les valeurs professionnelles, sur la façon dont nous réalisons nos audits, sur nos revues et procédures de consultation, sur notre approche du contrôle de la qualité des audits, sur nos pratiques en matière d'indépendance ainsi que sur la manière dont nous gérons l'impact du COVID 19 sur nos activités.

EY Belgique se concentre sur l'amélioration de la qualité de l'audit et à travers notre indépendance qui est fondamentale pour nous. Nous attachons une grande importance à différents facteurs dont notamment les résultats des inspections internes et externes.

L'amélioration continue de nos audits exige de pouvoir remettre en cause de façon permanente la façon dont nous opérons. Pour ce faire, nous analysons les résultats des inspections afin d'adopter les mesures adéquates.

Plus que jamais, la confiance au niveau de nos marchés de capitaux à l'égard de l'information financière n'a jamais été aussi grande et nul doute que les auditeurs y jouent un rôle important.

En 2020, EY Belgique a poursuivi de prendre des mesures afin de continuer à améliorer la qualité de ses services notamment en encourageant des initiatives telles que celles énoncées dans le programme appelé « Sustainable Audit Quality » ("SAQ"). Nous pouvons de manière concrète citer les éléments suivants:

- La pérennisation du nombre de missions de contrôle faisant l'objet de nos initiatives de coaching, telle que le « Key Findings Review » ("KFR"), ainsi que l'intensification des sessions de coaching existantes avec nos assistants et nos seniors ("Basic GAM") ;
- La poursuite de la digitalisation et de l'automatisation de notre approche d'audit, avec la contribution d'EY Belgique sous la forme de pilotes dans l'initiative Digital GAM d'EY. La simplification et la stimulation de la standardisation, ainsi que la possibilité d'analyser l'ensembles de données de nos clients (via EY Helix), contribuent positivement à améliorer de manière continue la qualité de nos audits ;
- Le suivi de nos associés d'audit au travers d'un certain nombre d'indicateurs clés axés sur les aspects de qualité.

EY Belgique investit beaucoup de ressources à la fois sur le plan technologique et sur le plan humain afin de répondre aux attentes de nos clients dans un monde qui est de plus en plus digitalisé. L'accent que nous mettons sur la technologie pour rendre nos audits plus digitaux, tout en continuant à améliorer l'efficacité et la qualité, n'est pas passé inaperçu auprès de nos clients et prospects. Ceci nous a permis de gagner de nouveaux clients importants au niveau des entités d'intérêt public.

Au cours de l'année à venir, nous continuerons à déployer des moyens afin d'aligner nos systèmes de contrôle interne et de la qualité à la norme de qualité pour les firmes d'audit, appelée ISQM-1 conformément aux exigences de notre organisation au niveau global. Bien que cette norme ne s'appliquera effectivement qu'à partir de notre exercice 2022, nous nous préparons d'ores déjà et nous serons en mesure de fournir des précisions supplémentaires dans notre rapport de transparence de 2021.


Bien entendu, nous avons également subi l'impact de la pandémie COVID-19 qui a frappé le monde entier depuis le début de cette année. Nous avons immédiatement pris les mesures appropriées pour protéger nos employés et nos clients de la meilleure façon possible. La transition vers le travail à distance s'est déroulée avec souplesse. Notre technologie et la flexibilité dont ont fait preuve nos collaborateurs et nos clients ayant grandement contribué à la manière dont nous avons pu faire face à cette crise.

Nous sommes profondément convaincus que nos investissements dans la technologie et les talents, entourés d'une infrastructure appropriée, nous permettront de continuer à nous développer durablement dans les années à venir et de garantir la qualité de notre modèle opérationnel.

Nous invitons tous nos lecteurs, investisseurs, membres des comités d'audit, entreprises, autorités de régulation et autres parties prenantes, à poursuivre le dialogue avec nous sur notre stratégie comme sur tous les sujets qui sont abordés dans le présent rapport.



Patrick Rottiers
Président
EY Belgique
EY Réviseurs d'Entreprises



Leen Defoer
Associé responsable du
département Assurance
EY Réviseurs d'Entreprises

Notre objectif: "Building a better working world"

EY s'est engagé à contribuer à la construction d'un « *better working world* ».

Notre expertise et la qualité des services fournis par les collaborateurs d'EY contribuent à construire la confiance dans la vie économique et les marchés de capitaux. Les auditeurs d'EY sont au service de l'intérêt public au travers de la réalisation de manière indépendante d'audits de qualité tout en faisant preuve d'intégrité, d'objectivité et de scepticisme professionnel. Nous sommes appelés de cette façon à jouer un rôle crucial dans la construction d'un « *better working world* » pour les collaborateurs d'EY, nos clients et la société dans son ensemble.



A propos de nous

Structure juridique, organisation et gouvernance

Structure juridique

En Belgique, Ernst & Young (« EY ») Réviseurs d'Entreprises et Ernst & Young (« EY ») Assurance Services ont adopté la forme d'une société à responsabilité limitée (« SRL »). EY Réviseurs d'Entreprises et EY Assurance Services sont inscrites au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises respectivement sous les numéros B00160 et B00109. A la date du 30 juin 2020, seule EY Réviseurs d'Entreprises est active dans le domaine de l'audit des entités d'intérêt public. Toutes deux sont établies à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem et sont des sociétés membres de la société Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie (EYG).

L'objectif des deux sociétés est de réaliser des missions révisorales ou des activités compatibles avec celles-ci.

A côté des deux sociétés mentionnées, il y a lieu également de citer EY Europe SCRL (« EY Europe »), une société holding. EY Europe a été constituée en Belgique sous la forme d'une société coopérative (SC); Elle est inscrite au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises mais n'est pas en charge de mission d'audit ou ne fournit pas de prestations à des clients. EY Europe SCRL est la société mère d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL.

Dans le présent rapport, nous référons à nous-mêmes comme « EY Belgique », « nous » ou « notre ». EY désigne l'ensemble des firmes au niveau mondial qui sont membres du réseau d'EYG

Apport

Les apports libérés au 30 juin 2020 par les actionnaires d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL s'élèvent à € 6.173.494,79.

La majorité des droits de vote d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL est détenue par EY Europe SCRL.

En outre, EY d'Entreprises SRL détient la quasi-totalité des actions d'EY Assurance Services SRL.

La structure de gouvernance d'EY Belgique s'appuie sur son assemblée générale, son conseil d'administration et le Président (« Country Managing Partner » ou « CMP ») d'EY Belgique.

Gouvernance

L'assemblée générale

L'assemblée générale regroupe tous les actionnaires d'EY Europe SCRL, EY Réviseurs d'Entreprises SRL et EY Assurance Services SRL; elle est dotée des compétences qui lui sont conférés par les statuts et par la loi. Elle décide notamment de la modification des statuts, de la nomination et de la démission des administrateurs, de l'acceptation et de l'exclusion des actionnaires. Elle se prononce chaque année sur les comptes annuels. La liste des associés d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL, d'EY Assurance Services SRL et d'EY Europe SCRL peut être consultée sur le registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est dirigé par son président et son vice-président. Il se compose des associés ainsi que d'autres administrateurs nommés par l'assemblée générale. Il dispose des compétences en matière d'administration et de gestion qui lui sont conférés par les statuts et par la loi. Un aperçu des administrateurs d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL, d'EY Assurance Services SRL et d'EY Europe SCRL peut être consulté dans le registre public sur le site de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le Président d'EY Belgique (« Country Managing Partner »)

En Belgique, le Country Managing Partner (« CMP ») est chargé de coordonner les questions opérationnelles nécessitant une approche ou une représentation locale. Le CMP est également vice-président du conseil d'administration d'EY Réviseurs d'Entreprises SRL.

Les sociétés membres du réseau d'EY

A côté d'EY Europe SCRL, EY Réviseurs d'Entreprises SRL et EY Assurance Services SRL, EY Belgique comprend également les autres sociétés membres d'EYG :

- EY Cognistreamer SRL
- EY Accountancy & Tax Services SRL
- EY Accountants SRL
- EY Advisory Services SRL
- EY Fiduciaire SRL
- EY Representation SRL
- EY Consulting SRL EY
- Tax Consultants SRL

- EY VODW SRL
- EY Solutions SRL
- EY Strategy and Transactions SRL
- EY Core Business Services SRL

Suite à une scission dans le cadre d'une simplification de notre structure interne, l'activité commerciale appelée « Transaction Advisory Services » ou « TAS » a été transférée de la société EY Réviseurs d'Entreprises SRL vers une nouvelle société « EY Strategy and Transactions SRL ». Ce transfert est entré en vigueur le 1 février 2020.

La société d'avocats, EY Law SRL est liée à EY Tax Consultants SRL par une alliance stratégique.

Les sociétés suivantes (qui ne sont pas opérationnelles), font également partie du réseau d'EY en Belgique :

- Pensioenfond PRO OFP
- Financieringsmaatschappij CDA NV

Les sociétés membres d'EY sont organisées autour de trois zones géographiques dénommée « Area » : Amérique, Asie-Pacifique, EMEIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique). Ces zones comprennent un certain nombre de régions, composées de sociétés membres.

EY Belgique fait partie de la Région EMEIA, qui regroupe des sociétés membres dans 97 pays en Europe, au Moyen-Orient, en Inde et en Afrique. La Région EMEIA compte 10 sous-régions. EY Belgique fait partie de la sous-Région WEM (Western Europe & Magreb).

Ernst & Young (EMEIA) Limited (« EMEIA Limited »), société de droit britannique à responsabilité limitée par garantie (company limited by guarantee) est la principale entité de coordination des sociétés membres d'EYG dans la région EMEIA. EMEIA Limited facilite la coordination et la coopération entre les sociétés membres d'EYG dans la région EMEIA, mais elle ne les contrôle pas. EMEIA Limited est une société membre d'EYG qui n'effectue aucune opération financière et ne fournit pas de services professionnels.

Chaque Région dispose d'un Forum d'Associé Régional (RPF) dont les membres apportent leur expertise et agissent comme organe de réflexion pour les dirigeants au niveau régional. L'associé désigné en qualité de président du RPF est également chargé de représenter la Région au Conseil de Gouvernance Global (voir page 8).

Dans les limites permises par les législations locales ou les exigences professionnelles, EY Europe SCRL a acquis ou fera l'acquisition de la majorité des droits de vote des différentes sociétés membres du réseau d'EYG établies en Europe. EY Europe SCRL est une société membre d'EYG. EY Europe SCRL contrôle EY Réviseurs d'Entreprises SRL et EY Assurance Services SRL depuis le 22 mars 2019.

Le conseil d'administration d'EY Europe SCRL est composé d'associés seniors des sociétés membres en Europe. Le Conseil d'Administration d'EY Europe SCRL a l'autorité et la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion des opérations d'EY Europe.

L'organisation du réseau

EY est un des leaders mondiaux dans le domaine de l'audit, de la fiscalité, de la stratégie, des transactions et du conseil. EY compte au niveau mondial 298.000 collaborateurs répartis dans plus de 150 pays et qui sont unis dans leur engagement pour « *building a better working world* » liés par des valeurs communes et un dévouement inébranlable envers la qualité, l'intégrité et le jugement professionnel. Sur le marché mondial actuel, l'approche intégrée d'EY est essentielle à la réalisation d'audits de haute qualité de groupes internationaux qui peuvent couvrir quasiment tous les pays dans le monde.

Cette approche intégrée permet à EY de s'appuyer sur l'ensemble de ses activités et expertises nécessaires à la réalisation d'audits complexes.

EYG coordonne les sociétés membres et favorise leur coopération mutuelle. EYG ne délivre donc pas de services aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses sociétés membres partout dans le monde d'un service exceptionnel au travers de la fourniture aux clients de prestations de la plus haute qualité. Chacun des membres d'EY est une entité juridique distincte. Les obligations et responsabilités des sociétés membres d'EYG sont définies par les règles fondamentales

permet aux sociétés membres d'établir des relations plus étroites avec les clients dans chaque pays et de mieux répondre aux besoins locaux.

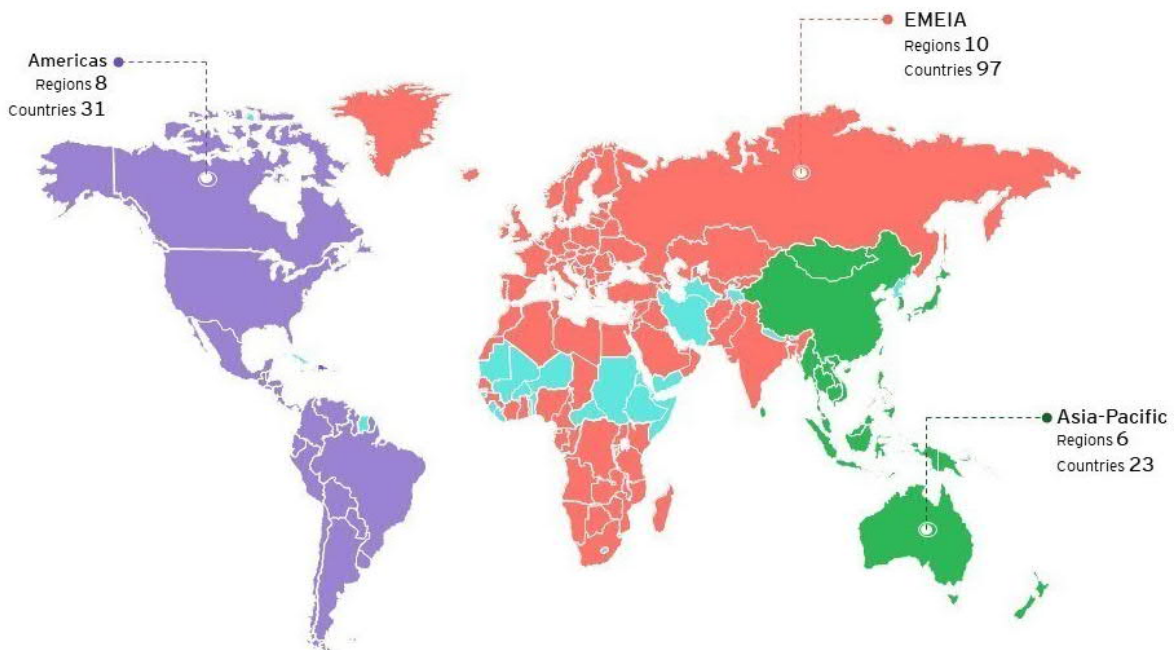
Le Global Governance Council

Le Global Governance Council (GGC) est le principal organe de supervision d'EYG. Il est composé d'un ou plusieurs représentants de chacune des régions, d'associés représentant des sociétés membres significatives ainsi que de six Représentants Indépendants Non-Exécutifs (« INEs »). Les représentants des régions, qui n'exercent par ailleurs aucune fonction de direction, sont élus par leur Regional Partner Forum (« RPF ») pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif. Le GGC conseille EYG en matière de directives, de stratégie et sur les aspects d'intérêt public y afférents. Le GGC approuve sur recommandation du GE un certain nombre de décisions susceptibles d'avoir un impact sur EY.

Les Représentants Indépendants Non-Exécutifs

Les six Représentants Indépendants Non-Exécutifs sont sélectionnés en dehors d'EY. Il s'agit de dirigeants ou d'experts reconnus dans leur domaine, issus tant du secteur public que du secteur privé et représentent des zones géographiques et des expériences professionnelles diverses. Ils apportent à notre

Chiffres au 1^{er} juillet 2020



d'EYG et divers autres accords.

La structure et les organes principaux de cette organisation reflètent le fait qu'EY, en tant qu'organisation mondiale, met en œuvre une stratégie commune.

Parallèlement, le réseau est organisé et opère à un niveau régional au sein des régions (Areas). Ce modèle opérationnel favorise une attention plus grande aux parties prenantes de nos activités dans les régions et

organisation mondiale et au GGC le bénéfice de leur expertise. Les INEs composent également majoritairement le Public Interest Sub-Committee (PIC) au sein du GGC qui traite de tous les sujets où l'intérêt public est en jeu en ce inclus les questions soulevées dans le cadre des politiques et procédures liées aux lanceurs d'alerte, le dialogue entre les parties prenantes et notre implication dans les discussions sur la qualité et la gestion des risques. Les INEs sont nommés par une commission spéciale.

L'Exécutif Global

L'Exécutif Global (« GE ») regroupe le leadership pour tous les services et toutes les zones géographiques d'EY. Depuis le 1er juillet 2020 il est dirigé par le Président et le Directeur Général d'EYG, et il se compose des Managing partners de Client Services and Business Enablement, des Area Managing Partners, du responsable mondial pour le Talent et des responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit, Consulting (anciennement Advisory), Fiscalité et enfin Stratégie et Transactions (anciennement Transaction Advisory Services), ainsi qu'un associé d'une société membre d'EYG soumis à rotation.

Le GE comprend également le Vice-Président Global des Marchés, le Vice-Président Global de la Transformation, le Directeur de la technologie client, le Président du Comité Global des comptes mondiaux - soit les plus grands clients d'EY - et le Comité des marchés émergents ainsi qu'un associé représentant les implantations dans les marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination du Président et du Directeur Général d'EYG, et ils ratifient la nomination des Global Managing Partners. Le GE approuve également la nomination des Global Vice-Présidents et il ratifie la désignation de tout Global Vice-Président membre du GE.

Les responsabilités de l'Exécutif Global comprennent la promotion des objectifs globaux; elles comprennent également le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des éléments suivants:

- Des stratégies et plans globaux;
- Des règles, méthodologies et politiques communes aux sociétés membres ;
- Des initiatives en matière de ressources humaines, incluant les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de rémunération et de départ à la retraite des associés ;
- Des programmes d'amélioration de la qualité et de la protection des activités ;
- Des propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques ;
- Des politiques et des instructions concernant les services fournis par les sociétés membres à nos clients internationaux, le développement de l'activité et des marchés et la valorisation de notre image ;
- Des plans de développement et d'investissements prioritaires pour EY ;
- Des états financiers annuels et des budgets d'EYG
- Des recommandations du GGC

Le GE est également compétent pour arbitrer et résoudre les désaccords entre sociétés membres d'EY.

Les comités GE

Créer par le GE, les comités GE regroupent des représentants de l'ensemble de l'organisation. Ils sont chargés d'émettre des recommandations au GE. Outre le Global Audit Committee, il existe d'autres comités pour Audit, Consulting, Tax, Stratégie et Transactions, Marchés et Investissements Globaux, Comptes clients Globaux, Marchés Emergents, Talent et Gestion du Risque.

Le Global Practice Group

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du GE, des responsables des Régions et des secteurs. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et de veiller à leur mise en œuvre au sein de l'organisation .

Les sociétés membres d'EYG

Conformément aux règles d'EYG, les sociétés membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY et notamment la fourniture de services de haute qualité, partout dans le monde. A cette fin, les sociétés membres sont tenues de mettre en œuvre les stratégies globales et les plans d'actions et d'assurer une capacité d'exercice sur le périmètre de services définis. Les sociétés membres sont tenues de se conformer aux normes, méthodologies et règles communes, y compris en matière de méthodes d'audit, de gestion de la qualité et des risques, d'indépendance, de partage des connaissances, de ressources humaines et de moyens technologiques.

En outre, les sociétés membres s'engagent également à exercer leurs activités en conformité avec les normes professionnelles et éthiques, ainsi que les lois et réglementations applicables. Ce devoir d'intégrité et de faire ce qui est juste sont le socle de notre Code de Conduite et des Valeurs d'EY (voir page 13).

Outre l'adoption des règles d'EYG, les sociétés membres sont liées par divers autres accords couvrant les aspects de leur participation dans l'organisation EY tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du le nom EY ou le partage des connaissances.

Les sociétés membres sont soumises à des contrôles afin d'évaluer leur conformité aux exigences et règles d'EYG dans des domaines tels que l'indépendance, la gestion de la qualité et des risques, la méthodologie d'audit et la gestion des ressources humaines. Les sociétés membres qui ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité ainsi qu'aux conditions d'affiliation au réseau EYG pourraient être écartées de l'organisation.



Engagement envers la qualité durable

Un environnement qui supporte la qualité

La qualité dans nos lignes de services

NextWave est la stratégie d'EY au niveau mondial ; elle traduit l'ambition d'offrir une valeur à long terme aux clients, aux gens et à la société en général. NextWave confirme l'objectif d'EY, son ambition et sa stratégie. L'objectif d'EY de construire un *"better working world"* continue à inspirer nos collaborateurs, non seulement pour servir les clients, mais aussi afin d'utiliser notre connaissance, nos compétences et nos expériences afin de soutenir les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Les idées et la qualité des prestations que nous fournissons contribuent à construire la confiance dans les marchés des capitaux et dans les économies à travers le monde.

Réaliser des audits de qualité élevée tout en améliorant de manière continue ce que nous faisons est fondamental pour construire un *"better working world"*. C'est dans cet objectif que nous recrutons, développons les compétences et essayons de retenir les personnes de qualité. Nous favorisons l'innovation, encourageons la simplification et contrôlons de près ce que nous faisons. Servir l'intérêt général au travers de la réalisation d'audit de qualité élevée de manière consistante à travers le monde est notre priorité première. Nous continuons de réaliser des investissements importants afin de développer des outils modernes et de continuer à élargir les compétences des collaborateurs d'EY. Les équipes d'audit d'EY ont adopté une approche numérique et sont supportées par plus des investissements de plus de 600 millions de dollars dans les technologies nouvelles et émergentes.

Les sociétés membres et leurs lignes de services sont responsables de la qualité des engagements. Les lignes de services des sociétés membres d'EY gèrent l'ensemble du processus de contrôle de la qualité des missions réalisées et le suivi de la qualité des missions en cours afin d'assurer la conformité aux normes professionnelles et aux règles EY.

Le Vice-Président Assurance au niveau Global est chargé de veiller à la conformité et à la mise en œuvre, par chaque société membre, des règles et procédures d'EY applicables aux prestations fournies par la ligne de service Assurance.

Les pratiques professionnelles

Le Vice-Président mondial des pratiques professionnelles, dénommé Global Professional Practice Director (« Global PPD »), agit sous la supervision du Vice-Président Assurance mondial. Il collabore directement avec les PPDs des différentes régions afin de définir les règles globales en matière de contrôle de la qualité des audits. Chaque PPD régional agit sous la responsabilité du Global PPD et du responsable Assurance au niveau de la région. Ceci contribue à garantir une meilleure objectivité des procédures de contrôle de la qualité de l'audit et du processus de consultation.

Le Global PPD supervise le Groupe des Pratiques Professionnelles. Il s'agit d'un réseau mondial composé de spécialistes en matière de comptabilité et de normes d'audit. Ils sont consultés sur les questions relatives à la comptabilité, les normes d'audit ainsi que l'information financière et sont en charge de diverses tâches de surveillance et de gestion des risques

Le Global PPD supervise le développement de la méthodologie d'audit EY au plan mondial (« EY Global Audit Methodology » - « EY GAM ») et des technologies connexes pour assurer la conformité aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires applicables. Le Groupe des Pratiques Professionnelles supervise également l'élaboration des lignes directrices, des formations, des programmes de surveillance et des processus utilisés par les professionnels des sociétés membres, en vue de l'exécution cohérente et efficace des audits. Les PPDs ainsi que les professionnels qui travaillent avec eux dans chaque société membre connaissent bien le personnel d'EY, les clients et les processus. Ils peuvent être consultés aisément par les équipes d'audit.

Des moyens complémentaires sont parfois mis en œuvre pour renforcer le Groupe des Pratiques Professionnelles, en faisant appel notamment à des réseaux de professionnels spécialisés en matière de :

- Reporting sur le contrôle interne et les aspects liés à la méthodologie d'audit EY ;
- Comptabilité, audit et questions de risques propres à certaines industries ou secteurs particuliers.
- Questions spécifiques en rapport avec des troubles civils et politiques régionaux ou la dette souveraine et les implications qui en découlent en matière comptable, d'audit, d'information financière ;

- Aspects généraux relatifs aux missions et comment travailler de manière efficace avec les comités d'audit.

La gestion des risques

A l'échelle de l'organisation, le département de gestion des risques (Risk Management – « RM ») supervise les activités destinées à aider les collaborateurs d'EY à assumer leurs responsabilités dans le cadre de l'exécution des directives locales et globales. RM assiste les équipes en contact avec les clients dans la fourniture de prestations de haute qualité. La fourniture de prestations de haute qualité ainsi que la gestion des risques y afférents sont placées sous la responsabilité des sociétés membres d'EY et de leurs lignes de service.

Le responsable de la gestion des risques au niveau global est chargé, entre autres, de superviser l'identification et la gestion des risques liés à la qualité par les sociétés membres, ainsi que d'autres risques liés à l'organisation dans le cadre du programme 'Gestion des Risques de l'Entreprise'.

Chaque société membre désigne un associé responsable de la conduite des actions relatives à la gestion des risques et la coordination avec les lignes de services (avec le soutien de collaborateurs et professionnels). Le responsable Global de la gestion des risques est chargé de définir les priorités cohérentes en matière de gestion des risques au niveau mondial. Ces priorités sont répercutées sur les sociétés membres et leur exécution est mise en œuvre au travers du programme 'Gestion des Risques de l'Entreprise'.

En 2020, le COVID-19 a engendré des difficultés supplémentaires. Ceci a entraîné une réponse coordonnée au travers d'EY via l'activation du Programme de Gestion de Crise Global. L'activité a été impactée dans chacun de ses aspects et localisations. Le Programme de Gestion de Crise Global, dirigé par le Leader Global de la Gestion des Risques, a impliqué la direction d'EY de manière fréquente et cohérente. Le Programme de Gestion de Crise Global est un large programme qui est revu de manière régulière. Il comprend des plans qui sont répercutés en cascade depuis le niveau mondial et les régions.

Les règles globales en matière de protection des données confidentielles

La protection des informations confidentielles est profondément ancrée dans les activités quotidiennes des sociétés membres d'EYG. Le respect du capital intellectuel et de toutes les autres informations sensibles et confidentielles fait partie intégrante de notre Code de Conduite qui fournit un ensemble clair de règles en matière de comportements attendus de la part de toutes les personnes qui travaillent pour d'EY. Les règles globales de confidentialité ont pour objet de détailler l'approche d'EY en matière de protection de l'information tout en tenant compte des restrictions croissantes quant à l'usage de données protégées. Ces règles apportent plus de clarté pour toutes les personnes qui travaillent avec EY et elles forment un élément fondamental d'une approche plus générale comprenant d'autres règles en matière de conflits

d'intérêts, de respect des données à caractère personnel et de conservation des données. D'autres règles concernent

- Le guide d'utilisation des médias sociaux;
- Les règles d'utilisation et de conservation des informations;

En outre, la politique mondiale en matière de signalement de fraudes, d'actes illicites et d'autres cas de non-conformité aux lois et réglementations, ainsi que du code de conduite d'EY, exige que les professionnels témoignent lors de la constatation de comportement dont ils pensent qu'ils constituent une violation des lois ou réglementations ainsi que des politiques ou du code de conduite mondial d'EY. Cela inclut la divulgation non autorisée ou inappropriée d'informations confidentielles.

De plus, la politique mondiale sur la protection des données personnelles soutient et s'appuie sur les dispositions du code de conduite mondial d'EY en ce qui concerne le respect et la protection des informations personnelles, conformément à la législation locale et aux normes professionnelles. Elle a en outre été récemment mise à jour pour se conformer au règlement général de l'UE sur la protection des données (« GDPR »).

Sécurité informatique

La gestion des risques majeurs et complexes liés à des attaques informatiques fait partie intégrante des activités de toute organisation. Bien qu'aucun système ne soit à l'abri de la menace d'attaques informatiques, EY Belgique est vigilant sur les mesures prises pour sécuriser et protéger les données de leurs clients. L'approche d'EY en matière de sécurité informatique se veut proactive et comprend la mise en œuvre de technologies et de procédures nécessaires pour gérer et minimiser les risques de cyber criminalité à l'échelle mondiale. Les programmes de sécurité des informations et de confidentialité des données d'EY sont conçus conformément aux pratiques du secteur et aux exigences légales applicables, pour se protéger contre l'accès non autorisé aux systèmes et données. Une équipe de spécialistes internes et externes en sécurité informatique surveille et protège activement les systèmes d'EY.

Au-delà de l'aspect technique et des procédures de contrôle, tous les collaborateurs d'EY sont tenus de confirmer par écrit leur compréhension des principes contenus dans le Code de conduite mondial d'EY ainsi que leur engagement à les respecter. Ils sont également tenus de participer aux activités de sensibilisation à la sécurité. Il existe diverses règles décrivant les précautions à prendre en matière de technologie et de données, notamment les règles globales en matière de sécurité de l'information, ainsi que les règles globales concernant l'Usage Autorisé des Technologies. Les règles EY en matière de sécurité informatique reconnaissent l'importance d'une communication rapide. Les personnes d'EY reçoivent des communications régulières visant à leur rappeler leurs responsabilités concernant ces règles et à les sensibiliser sur les pratiques générales en matière de sécurité.

Les composantes du programme de contrôle de la qualité des audits

Dans les sections suivantes nous décrivons les principales composantes du programme de contrôle de qualité de l'audit pour EY en Belgique, à savoir

- Le partage des valeurs professionnelles
- Le système de contrôle interne de la qualité de l'audit
- L'acceptation et le maintien de la relation client
- L'exécution des missions d'audit
- Les revues et consultations
- Rotation et longue association t
- Le contrôle interne de la qualité
- Le contrôle externe de la qualité
- La conformité aux exigences légales

Le partage des valeurs professionnelles

Audit de Qualité Durable (« AQD ») ("Sustainable Audit Quality" « SAQ »)

La qualité est le fondement de notre travail ; elle est un élément central de notre responsabilité à donner de la confiance aux marchés de capitaux. Elle se reflète dans le programme d'Audit de Qualité Durable (« AQD »), qui reste la priorité principale au sein du département Assurance de toutes les sociétés membres.

Le programme SAQ établit une structure de gouvernance solide qui permet à chaque société membre de fournir des audits de haute qualité. Il est mis en œuvre localement, coordonné et supervisé à l'échelle mondiale. Le mot «durable» dans l'intitulé de ce programme est utilisé pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'une initiative ponctuelle et à court terme, mais d'un processus d'amélioration continu.

Le programme SAQ repose sur six piliers: Tone at the Top, le talent exceptionnel, la simplification et l'innovation, la technologie et la digitalisation au service de l'audit, le support de la qualité et la responsabilisation. Ces piliers trouvent leur raison d'être dans l'objectif fondamental qui consiste à servir l'intérêt général.

Grâce au programme SAQ, des progrès importants ont été réalisés. Les résultats des inspections internes et externes des sociétés membres d'EY montrent une amélioration à l'échelle mondiale ainsi qu'une exécution plus homogène de nos prestations. EY a déployé à l'échelle mondiale des outils technologiques qui améliorent la qualité et la valeur des audits EY, en ce compris la plate-forme d'audit en ligne d'EY Canvas, la plate-forme d'analyse EY Helix et la plate-forme de recherche EY Atlas.

Une fonctionnalité importante d'EY Canvas est « My EY » (anciennement connu sous le nom d'EY Client Portal). Elle permet aux clients de communiquer avec les équipes d'audit, de confirmer les informations demandées par les auditeurs et de déterminer si ces

informations ont été effectivement fournies. EY Canvas facilite également l'utilisation de la fonctionnalité de gestion de projet Milestones, qui aide les équipes d'audit dans l'exécution de leur audit et qui stimule l'implication des exécutives. Enfin, les progrès liés à la gestion de projet au travers de Canvas permet aux équipes d'audit de se concentrer sur la réalisation de leurs audits.

Lorsque Milestones, My EY et les outils de gestion de projet sont utilisés, les équipes d'audit peuvent exécuter de manière efficace les tâches d'audit avec la curiosité et l'esprit critique requis, ce qui permet d'améliorer la qualité de l'audit.

Parmi les autres initiatives récentes du programme SAQ, citons notamment la nouvelle approche, utilisée chez des clients d'une certaine taille, pour décrire de manière graphique les processus et contrôles internes. Il y a aussi le Personal Workload Tool qui est déployé pour les associés audit en Belgique et qui évalue les responsabilités personnelles et si un temps suffisant est dévolu à l'exécution des audits de haute qualité. Signalons également Purpose-led Outcome Thinking («PLOT»), un cadre qui se concentre sur le comportement qui conduit à des audits de haute qualité ainsi que le Key Findings Review («KFR»), un programme destiné à encadrer les équipes d'EY.

Il y a lieu de mentionner également nos Quality Enablement Leaders (« QEL ») le Global Audit Quality Committee ainsi que le groupe de travail sur la culture et les comportements. Ils aident à réaliser et à analyser les causes profondes et à comprendre l'impact de nos initiatives sur l'obtention de résultats de qualité, de meilleurs comportements et d'un état d'esprit orienté sur l'amélioration continue.

La qualité de l'audit est une chose que chaque membre de l'équipe doit comprendre et s'engager à mettre en œuvre localement. Le Programme SAQ est essentiel à tous nos objectifs et ambitions, et chaque responsable au niveau régional supervise les efforts déployés pour atteindre ces objectifs.

L'infrastructure du SAQ démontre que la qualité de l'audit est le facteur le plus important de notre processus décisionnel et la mesure clé sur laquelle repose notre réputation professionnelle.

Tone at the top

La Direction d'EY Belgique est responsable de donner le Tone at the Top et de démontrer l'engagement d'EY en faveur de la construction d'un "better working world", notamment au travers de comportements et d'actions. Bien que le Tone at the Top soit vital, notre personnel comprend également que la qualité et la responsabilité professionnelle commence chacun d'eux et qu'ils sont des leaders au sein de leurs équipes et communautés. Les valeurs que nous partageons, qui inspirent nos collaborateurs et les guident à prendre les bonnes décisions, ainsi que notre engagement envers la qualité, font partie intégrante de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.

Notre approche en matière d'éthique et d'intégrité fait partie du Code de Conduite et ainsi que d'autres règles d'EY. Elle est ancrée dans notre culture de la consultation, nos programmes de formation et nos

communications internes. La direction d'EY Belgique rappelle régulièrement l'importance de fournir un travail de qualité et de se conformer à nos règles et aux normes professionnelles, en donnant elle-même l'exemple. En outre, EY évalue la qualité des services professionnels comme une mesure importante pour évaluer et récompenser les collaborateurs d'EY.

Notre culture encourage vivement la collaboration et met tout particulièrement l'accent sur l'importance de la consultation dans la gestion des questions complexes ou sujettes à interprétation tant dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, de l'information financière, que des règles d'indépendance. Nous pensons qu'il est indispensable de s'assurer que les équipes chargées de missions et que les clients suivent correctement les conseils, en insistant, si cela s'avère être nécessaire.

Notre position a toujours été qu'aucune relation ne peut être plus importante que notre réputation professionnelle – la réputation d'EY en Belgique et la réputation de chacun de nos professionnels.

Le code de conduite

Nous promouvons auprès de nos professionnels autant une culture de l'intégrité que la réalisation d'audits de haute qualité. Le Code de Conduite d'EY fournit des normes claires destinées à guider nos actions et notre conduite professionnelle. Ce code, dont l'application est une obligation pour tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes:

- Collaborer avec les collègues
- Collaborer avec les clients et autres
- Faire preuve d'intégrité professionnelle
- Maintenir notre objectivité et notre indépendance
- Protéger les données, l'information et le capital intellectuel

Au travers des procédures de contrôle liées au respect du Code de Conduite et via des communications fréquentes, nous nous efforçons de créer un environnement qui encourage nos collaborateurs à faire preuve de responsabilité y compris lorsqu'il s'agit de signaler d'éventuelles anomalies ou défaillances sans la crainte de représailles.

La *EY Ethics Hotline* permet à nos collaborateurs, à nos clients et à toute autre personne extérieure à l'organisation de signaler, en toute confidentialité, tout comportement non éthique ou inapproprié, et qui pourrait constituer une violation des normes professionnelles ou ne pas être conforme aux valeurs ou au Code de Conduite d'EY. Ce dispositif est géré au niveau mondial par une entreprise externe indépendante qui fournit à travers le monde, un signalement confidentiel et, si nécessaire, anonyme.

Tout signalement adressé à EY Ethics Hotline, par téléphone ou par voie électronique, est immédiatement pris en considération. En fonction du contenu du signalement, des collaborateurs des départements Gestion des Risques, Talent ou Juridique, ainsi que de toute autre fonction, sont impliqués dans le traitement du signalement. Les

mêmes procédures sont suivies pour les questions signalées en dehors de EY Ethics Hotline.

Nos valeurs: Ce que nous sommes

Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe

Des hommes et des femmes qui partagent l'énergie, l'enthousiasme et le courage des leaders

Des hommes et des femmes qui savent bâtir des relations en faisant des choses justes

Le système de contrôle interne de la qualité de l'audit

Structure

En tant que prestataire indépendant, objectif et éthique de services d'audit de haute qualité, la réputation d'EY Belgique joue un rôle fondamental dans notre succès en tant qu'auditeurs indépendants. Nous continuons à investir dans des initiatives visant à renforcer l'objectivité, l'indépendance et le scepticisme professionnel. Ceux-ci sont autant d'éléments fondamentaux pour un audit de haute qualité.

Notre rôle en tant qu'auditeur consiste à exprimer une opinion sur l'image fidèle des comptes des sociétés que nous auditons. Nous mettons en place des équipes qualifiées afin de prêter des services qui se fondent sur l'expertise acquise dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et des services. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos processus de gestion de la qualité et des risques, afin de maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux d'audit.

Nous sommes conscients que dans l'environnement actuel, caractérisé par la mondialisation, la rapidité des mouvements de capitaux et l'impact des changements technologiques, la qualité de nos services d'audit est plus que jamais essentielle. Dans le cadre de NextWave, EY continue à investir fortement dans le développement et le maintien de ses méthodologies d'audit, de ses outils de travail et de toutes les ressources nécessaires à la prestation de services de qualité.

Le marché et les parties prenantes continuent d'exiger non seulement la réalisation d'audits de haute qualité mais requièrent également une efficacité accrue dans la réalisation de nos travaux. Outre les investissements mentionnés précédemment, EY travaille en permanence à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses méthodologies et procédures d'audit.

Nous mettons tout en œuvre afin de comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu ne pas rencontrer les attentes d'EY ou celles de nos parties prenantes, en ce compris les régulateurs indépendants. Nous cherchons à tirer les leçons des

inspections externes et internes et à identifier les causes des faiblesses constatées, afin de nous permettre d'améliorer de manière continue la qualité des audits. Nous sommes en outre convaincus que nos procédures de contrôle des audits contribuent à la mise en place de mesures efficaces visant à l'amélioration de la qualité des audits.

L'efficacité du système de contrôle de la qualité

EY a conçu et mis en œuvre un éventail complet de règles et de procédures globales en matière de contrôle de la qualité des audits. Ces règles et procédures sont conformes aux exigences de l'International Standards on Quality Control publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (« IAASB »). EY Belgique a adopté ces règles et procédures globales, et les a complétées lorsque cela s'avérait nécessaire, afin de se conformer aux lois et règles professionnelles locales et de répondre à des besoins opérationnels spécifiques.

Nous appliquons également le programme AQR (Audit Quality Review) d'EY et nous évaluons chaque année si notre système de contrôle de qualité est exécuté afin de garantir raisonnablement qu'EY Belgique et ses collaborateurs se conforment aux dispositions et aux normes internes ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires.

Les résultats du programme AQR et des inspections externes sont analysés et communiqués au sein d'EY Belgique afin d'améliorer de manière continue la qualité des audits, et de répondre aux normes les plus sévères de la profession.

Le Global Executive supervise la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité et des programmes de protection des activités au sein d'EY. A ce titre, il examine les résultats du programme AQR et des revues réglementaires externes ainsi que toute action clé portant sur les domaines à améliorer.

Les résultats récents de cette surveillance, ainsi que les commentaires des régulateurs d'audit indépendants, fournissent à EY Belgique une base permettant de conclure que nos systèmes de contrôle interne sont conçus de manière appropriée et fonctionnent efficacement.

Adaptation du cadre de contrôle – ISQM 1

L'IAASB a approuvé en septembre 2020 une norme de « quality management » qui propose des changements importants dans la manière dont les firmes d'audit gèrent la qualité. L'International Standard on Quality Management (ISQM 1) remplacera la norme actuelle International Standard on Quality Control (ISQC 1) et adoptera une approche plus proactive et fondée sur le risque.

ISQM 1 sera d'application à partir de décembre 2022 mais reste sujette à l'approbation définitive par le Public Interest Oversight Board conformément à la procédure.

ISQM 1 exige des entreprises qu'elles conçoivent, mettent en œuvre, surveillent et évaluent le System of Quality Management (« SQM ») qui fournit une assurance raisonnable qu'une entreprise atteindra ses objectifs de qualité.

La norme comprend des exigences plus strictes en matière de gouvernance, de direction et de culture des firmes d'audit, ainsi qu'un processus d'évaluation des risques qui permet d'évaluer les risques liés à la réalisation des objectifs de qualité et d'identifier les contrôles permettant de faire face à ces risques. Elle implique un suivi plus étendu du SQM pour évaluer l'efficacité et identifier les déficiences qui nécessitent des actions correctives.

De nombreuses mesures ont déjà été prises pour améliorer la gestion de la qualité. Une gestion de la qualité efficace est le fondement pour des initiatives de qualité d'EY et permettra d'améliorer la qualité et l'efficacité opérationnelle. L'approche d'EY consiste à mettre en œuvre une gestion de la qualité qui soit appliquée de manière cohérente dans l'ensemble du réseau. Ceci est particulièrement important dans une économie mondiale où de nombreux audits impliquent le recours à d'autres sociétés membres du réseau EY. Une gestion de la qualité cohérente à l'échelle mondiale contribue à garantir la qualité des missions et une exécution cohérente.

Bien que la norme entrera en vigueur en décembre 2022, EY Belgique a commencé à travailler à la mise en œuvre de la nouvelle norme parallèlement au programme de transformation du système de gestion de la qualité d'EY. Nos premières étapes portent sur :

- L'identification des fonctions et des lignes de services qui entrent dans le champ d'application de l'ISQM 1
- L'établissement d'une structure de gouvernance du programme pour gérer la conception et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité conforme à ISQM 1 avec des représentants des différentes fonctions (par exemple, indépendance, talent) et lignes de services.
- L'identification et l'évaluation des risques de qualité et la documentation des contrôles conformément à l'approche développée par le réseau.
- L'identification des processus et des contrôles du réseau et de la manière dont ils sont utilisés par le pays dans le SQM.

Nous pensons que les exigences proposées dans le cadre d'ISQM 1 peuvent contribuer à améliorer la qualité au niveau du cabinet et des missions, car un système efficace de gestion de la qualité est essentiel pour assurer une qualité constante des missions.

L'acceptation et le maintien de la relation client

Les règles EY

Les règles EY d'acceptation des clients et de maintien de la relation avec les clients définissent les principes sur la base desquels nos sociétés membres peuvent accepter un nouveau client ou une nouvelle mission, ou encore maintenir une relation avec un client ou une mission existante. Ces règles sont essentielles au maintien de la qualité, à la gestion des risques, à la protection de nos associés et collaborateurs et au respect des exigences réglementaires. Nos règles poursuivent les objectifs suivants :

- Établir un processus rigoureux dans le cadre de l'évaluation des risques et de la prise de décisions d'acceptation ou de maintien des clients et missions ;
- Respecter les exigences applicables en matière d'indépendance ;
- Identifier et résoudre correctement tout conflit d'intérêts ;
- Identifier et écarter les clients et missions présentant des risques excessifs ;
- Exiger la consultation de professionnels désignés à cet effet, afin d'identifier des procédures de gestion des risques supplémentaires pour certains facteurs présentant des risques élevés ;
- Se conformer aux exigences légales, réglementaires et professionnelles ;

En outre, les règles globales d'EY en matière de conflit d'intérêts définissent les mesures globales applicables aux différentes catégories de conflits d'intérêts possibles ainsi que le processus d'identification de ces conflits d'intérêts potentiels. Elle contient également des dispositions qui permettent de gérer les éventuels conflits d'intérêts de la manière la plus rapide et efficace possible au travers de mesures de sauvegarde appropriées. Ces mesures de sauvegarde peuvent aller de l'obtention du consentement du client concerné de pouvoir agir pour un ou plusieurs clients, à la mise en œuvre de mesures de séparation des équipes chargées de l'engagement, au refus de la mission par les sociétés membres afin d'éviter tout conflit d'intérêts identifié.

Les règles globales d'EY en matière de conflit d'intérêts, ainsi que les lignes directrices qui les complètent tiennent compte de la complexité croissante de nos engagements et de nos relations avec nos clients, mais aussi de la rapidité et du niveau d'exactitude requis dans nos réponses. Elles alignent également nos règles sur les dernières normes établies par l'International Ethics Standards Board for Accountants (« IESBA »).

La mise en œuvre des règles

Nous utilisons un système intégré développé par EY, appelé Process for Acceptance of Clients and Engagements (« PACE ») et hébergé sur notre intranet. PACE guide la démarche des utilisateurs à travers les étapes successives de l'acceptation ou du

maintien de la relation client et des missions tout en identifiant les règles et les références aux normes professionnelles nécessaires à l'évaluation des opportunités commerciales et des risques qui peuvent y être associés.

La prise en considération minutieuse du profil de risque d'une société ainsi qu'un certain nombre de vérifications préalables font partie intégrante des procédures. Avant d'accepter une nouvelle mission ou un nouveau client, nous vérifions que nous disposons des ressources suffisantes pour fournir une prestation de qualité, particulièrement lorsqu'il s'agit de domaines techniques pointus. Nous nous assurons également que les prestations demandées par le client correspondent à celles que nous considérons comme appropriées. La procédure d'approbation est une procédure rigoureuse et aucune nouvelle mission d'audit ne peut être acceptée sans l'approbation de notre PPD au niveau régional ou local.

Au travers de notre processus annuel de maintien de la relation client et des missions, nous évaluons nos prestations de services ainsi que notre capacité à continuer à les fournir. Ce processus nous permet également de nous assurer que les sociétés partagent l'engagement d'EY Belgique envers la qualité et la transparence en matière d'information financière. L'associé responsable de la mission, en collaboration avec la direction d'Assurance, revoit annuellement notre relation avec chacun des clients audit afin de déterminer si le maintien de cette relation est approprié.

A l'issue de cet examen, certaines missions d'audit sont identifiées comme nécessitant la mise en œuvre de procédures de surveillance supplémentaires dans le cadre de l'audit (surveillance étroite). Le cas échéant, il peut être décidé de mettre fin à la relation avec certains clients. A l'instar de ce qui se passe dans le cadre de l'acceptation des clients, notre PPD au niveau local ou régional est impliqué dans le processus de maintien des clients et doit approuver les décisions qui en résultent.

Les décisions liées à l'acceptation et au maintien de la relation avec le client ou des missions se fondent sur l'évaluation réalisée par l'équipe chargée de la mission afin de déterminer si la direction du client est susceptible d'exercer des pressions sur nous en vue de nous pousser à accepter des conclusions inappropriées en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière et qui pourraient impacter la qualité de nos audits. L'examen et les conclusions relatives à l'intégrité du management jouent un rôle essentiel dans les décisions d'acceptation et de continuation.

L'exécution des missions d'audit

EY a considérablement investi dans l'amélioration des méthodologies et des outils d'audit, dans le but de réaliser des audits de la plus haute qualité. Cet investissement témoigne de la volonté d'EY de renforcer la confiance dans les marchés des capitaux et dans les économies du monde entier.

Méthodologie d'audit

La méthodologie d'audit d'EY Global appelée « EY GAM » fournit un cadre général pour la réalisation de prestations d'audit de haute qualité grâce à la mise en œuvre cohérente de procédures d'audit, d'analyses et de jugement professionnel dans le cadre de toutes nos missions d'audit. EY GAM impose également d'être en conformité avec les exigences éthiques et notamment en ce qui concerne les aspects d'indépendance. Evaluer les risques, les reconsidérer et, au besoin, les modifier, ainsi que définir sur la base de ces évaluations, la nature, la planification et l'ampleur des procédures d'audit, sont les fondements d'EY GAM. Cette méthodologie met également l'accent sur la nécessité d'un niveau adéquat de scepticisme professionnel dans la mise en œuvre des procédures d'audit. Fondée sur les normes internationales d'audit (ISA), EY GAM tient également compte des normes d'audit applicables en Belgique ainsi qu'aux exigences réglementaires ou légales locales.

En utilisant l'outil en ligne EY Atlas, les auditeurs d'EY disposent d'une version d'EY GAM organisée à partir de différents thèmes et qui a pour objet de centrer notre stratégie audit sur les risques financiers ainsi que sur la conception et la mise en œuvre de la réponse adéquate que l'équipe audit peut apporter. EY GAM se compose de deux éléments clés : d'une part les exigences et les instructions et d'autre part, la documentation et les modèles. Les exigences et les instructions reflètent à la fois les normes d'audit et les règles d'EY. La documentation et les modèles comprennent des indications pratiques afin de faciliter la bonne exécution et documentation des procédures d'audit.

EY GAM peut être paramétré ou personnalisé de manière à présenter les exigences et les conseils pertinents, en fonction de la nature de l'entité auditée comme c'est le cas pour les sociétés cotées ou encore pour les entités considérées comme non-complexes.

Suite à un projet pilote réussi en 2019, EY GAM a été mis à jour pour inclure une approche Data first, appelée Digital GAM. Par l'utilisation des outils d'analyses de EY Helix, nos procédures d'audit, complétées par de nouvelles exigences et orientations, améliorent la manière dont les sociétés membres d'EY réalisent les audits. L'approche d'audit d'EY combine une vaste quantité de données financières et non financières disponibles dans les systèmes d'une entité avec de larges sources de connaissances pour permettre aux auditeurs d'EY d'obtenir des preuves d'audit suffisantes et appropriées. En visualisant des populations entières de données et en faisant preuve de scepticisme professionnel, les auditeurs d'EY disposent de possibilité supplémentaire pour remettre en question les assertions de la direction et ainsi mener des audits de qualité élevée.

D'autres améliorations ont été apportées à la méthodologie d'audit afin de prendre en compte les nouvelles normes ainsi que les problématiques d'audit mises en évidence récemment, ou encore des enseignements tirés de la pratique et les résultats des inspections externes et internes. Récemment, EY GAM a été adapté afin de tenir compte de la norme ISA 540 (révisée) relative à l'« Audit des estimations

comptables, y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant » (applicable aux audits pour les périodes commençant à dater du 15 décembre 2019), ainsi que la mise en œuvre de toute une série de moyens pour satisfaire ces exigences.

En outre, nous surveillons les développements actuels et émergents et nous partageons le planning d'audit en temps opportun, de même que nous procédons à des communications qui mettent l'accent sur les domaines relevés lors des inspections, ainsi que sur d'autres sujets présentant un intérêt pour notre autorité de contrôle locale (ou régulateurs) et pour le Forum international des autorités de contrôle indépendantes. Plus particulièrement, l'impact du COVID 19 sur l'économie mondiale a fait l'objet de lignes directrices afin de répondre aux préoccupations auxquelles les sociétés membres d'EY font face en matière de comptabilité et d'information financière ainsi que les considérations d'audit lors de la réalisation d'audits dans l'environnement actuel.

Les moyens techniques

Nos équipes d'audit utilisent différents supports technologiques conçus pour faciliter la réalisation et la documentation de leurs travaux conformément à l'EY GAM.

EY Canvas, la plate-forme mondiale d'audit EY, est l'élément central de l'audit permettant de fournir des audits de haute qualité. EY Canvas utilise une technologie de pointe pour les applications Web. Cela permet d'assurer la sécurité des données et de faire évoluer notre logiciel pour répondre aux changements de la profession comptable et de l'environnement réglementaire.

Par le biais de questions sur le profil, les missions d'audit enregistrées dans EY Canvas sont automatiquement configurées en fonction d'informations pertinentes au regard des exigences imposées aux sociétés de par leur statut de société cotée et en raison du secteur dans lequel elles opèrent. Nous sommes ainsi toujours à même de personnaliser nos programmes d'audit et de les mettre à jour, tout en établissant un lien direct avec nos instructions d'audit, les normes professionnelles et les modèles de documentation. EY Canvas est doté d'une interface utilisateur qui permet à l'équipe de visualiser les risques et leur relation avec la réponse planifiée et le travail effectué dans des domaines clés. Cela permet également à nos équipes dans le cadre d'audit de groupes de communiquer les risques et les instructions en permettant ainsi à l'équipe d'audit centrale de diriger l'exécution et surveiller la réalisation d'audit de groupes.

EY Canvas dispose du My EY Portal, destiné à faciliter la communication entre les équipes d'audit et les clients et à rationaliser l'échange de documents dans un environnement sécurisé. Les applications mobiles ont été intégrées dans EY Canvas afin d'aider nos collaborateurs dans le déroulement de leurs missions d'audit notamment pour ce qui concerne la supervision de la mission, l'obtention de preuves d'audit de manière sécurisée ou encore la réalisation d'inventaires physiques.

Les équipes d'audit utilisent d'autres applications d'analyse de données, formulaires et modèles tout au long des phases successives d'un audit afin de les aider à établir et à documenter les décisions d'audit ainsi que collecter et procéder à l'analyse des données. Ceci comprend également la fonctionnalité appelée EY Smart Automation ; celle-ci regroupe différentes applications développées et déployées au travers d'EY Canvas permettant aux équipes d'audit d'exécuter leurs procédures d'audit sous une forme digitale.

GAM Digital et analyse de données

Chez EY, l'analyse de données fait partie intégrante de nos audits. Notre utilisation de données ainsi que l'analyse ne constituent pas des procédures supplémentaires ou leur visualisation. Il s'agit de prendre de grandes populations de données relatives aux sociétés, d'appliquer notre technologie (EY Helix) et notre méthodologie (EY GAM) cohérentes à l'échelle mondiale pour auditer ces données.

EY Helix regroupe l'ensemble de nos outils d'analyse de données utilisés dans le cadre de nos audits. Ces tâches analytiques transforment l'audit par leur faculté d'examen d'un plus vaste corpus de données pertinentes, par l'identification d'opérations et tendances non détectées dans ces données et en contribuant à diriger nos efforts d'audit. Ces tâches analytiques nous permettent également d'améliorer nos perspectives, d'approfondir nos recherches et de mieux comprendre les transactions et les zones de risques.

EY a développé des processus analytiques qui couvrent de manière intégrale les cycles opérationnels de nos clients et dont l'application est facilitée par des programmes de travail dédiés à cette nouvelle approche.

En utilisant EY Helix, les équipes audit d'EY sont à même d'améliorer leurs capacités d'évaluation des risques d'audit et d'auditer plus facilement des transactions présentant un risque plus élevé. Par ailleurs, les collaborateurs d'EY sont mieux en capacité de poser des questions pertinentes concernant les résultats de l'audit et leur évaluation.

EY Atlas est une plate-forme technologique mondiale qui permet aux auditeurs d'EY d'accéder aux derniers contenus en matière comptables et d'audit, y compris les normes externes, les interprétations d'EY et les positions au niveau le plus élevé de l'organisation.

La composition des équipes d'audit

Les règles d'EY Belgique exigent une évaluation annuelle des missions réalisées par nos associés. Cette évaluation est réalisée conjointement par la direction de notre département Assurance et par notre PPD régional ou local. Ceci a pour objet de garantir que les professionnels qui supervisent les audits de sociétés cotées et autres entités d'intérêt public possèdent les compétences adéquates (telles que connaissances, qualifications et aptitudes) afin d'assumer les responsabilités inhérentes à leur mission et de se conformer aux règles en matière de rotation.

La répartition de nos collaborateurs entre les missions d'audit relève également de la responsabilité de

l'associé responsable du département Assurance. Elle tient notamment compte des facteurs suivants : la taille et la complexité, la connaissance spécifique du secteur et l'expérience, la planification des activités, la continuité et les opportunités de formation en cours de mission. Pour les missions plus complexes, nous examinons si une expertise spécifique ou supplémentaire est requise afin d'étoffer ou renforcer l'équipe d'audit.

Dans de nombreuses situations, des spécialistes internes sont intégrés dans l'équipe d'audit afin de l'assister lors de l'exécution de certaines procédures d'audit et dans l'obtention de preuves d'audit appropriées. Ces professionnels sont affectés à des situations nécessitant des compétences ou des connaissances spéciales, tels que des systèmes d'information, l'évaluation des actifs et l'analyse actuarielle.

La fraude

La politique d'amélioration continue fait partie de l'engagement d'EY en matière de qualité. Ceci a donné lieu à des innovations en matière de risques et de procédures d'audit concernant la fraude.

Ces innovations comprennent :

- Exploiter les possibilités offertes par les technologies de pointe:
 - en rendant obligatoire l'utilisation de l'analyse des données pour les tests de fraude ;
 - Au travers de l'amélioration de l'évaluation des risques et la portée des audits en utilisant davantage de données et d'informations externes;
 - Au travers de l'utilisation des confirmations électroniques comme preuves d'audit chaque fois que possible.
- Obligation d'une formation annuelle en matière de fraude et investigations pour tous les collaborateurs de l'audit.

Les revues et consultations

La supervision des travaux d'audit

Les règles EY décrivent les exigences de la participation directe et en temps utile des responsables de la mission dans les travaux ainsi qu'aux différents niveaux de supervision. Les membres de l'équipe chargés de la supervision effectuent une revue détaillée de la documentation d'audit afin de vérifier si elle est exacte et complète. Les exécutifs et les associés responsables de l'engagement effectuent une revue de second niveau afin d'examiner l'exactitude des travaux d'audit dans leur ensemble, ainsi que la présentation de l'information comptable et financière qui s'y rapporte. Lorsque cela est approprié en fonction du risque, un responsable fiscaliste revoit les aspects fiscaux importants et les documents de travail pertinents. Pour les sociétés cotées telles que visée par le Règlement Européen 537/2014 ainsi que

pour certaines autres sociétés, un professionnel est chargé de la revue qualité de l'engagement « EQR » (voyez ci-après). Cette personne revoit les points importants en matière de comptabilité, d'information financière, et de procédures d'audit ainsi que les états financiers de la société contrôlée et notre rapport.

La nature, les délais et l'étendue des contrôles dépendent de nombreux facteurs, en ce compris :

- Le risqué, la matérialité, la subjectivité et la complexité de la matière traitée ;
- La capacité et l'expérience de l'équipe d'audit chargée de préparer la documentation d'audit ;
- Le niveau de participation directe dans les travaux d'audit de la personne chargée de la revue;
- Le degré de consultation.

Nos règles décrivent aussi les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe afin de gérer, diriger et superviser l'audit ainsi que les critères pour documenter leurs travaux et leurs conclusions.

Les politiques de consultation

Nos règles en matière de consultation sont basées sur une culture de la collaboration au travers de laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leur point de vue sur des questions complexes en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière. L'environnement dans lequel les sociétés membres d'EY travaillent étant devenu plus complexe et mondialement connecté, la culture de consultation d'EY est devenue encore plus importante afin d'aider les sociétés membres d'EY à tirer les conclusions appropriées et en temps utile pour les entités qu'elles auditent. Les exigences en matière de consultation ainsi que les règles qui s'y rapportent sont conçues pour mobiliser les ressources adéquates, de façon à ce que les équipes d'audit puissent aboutir aux conclusions appropriées.

La culture de consultation d'EY permet aux équipes de fournir des services continus, cohérents et de haute qualité qui répondent aux besoins des entités contrôlées, de leurs organes de gouvernance et de toutes les parties prenantes

Il existe une procédure formelle pour les questions complexes et sensibles qui exige que des consultations aient lieu en dehors de l'équipe d'audit avec d'autres collaborateurs plus expérimentés ou possédant des connaissances spécialisées, et surtout auprès de collaborateurs ayant une expertise au niveau de la pratique professionnelle et des règles d'indépendance. Dans l'intérêt de l'objectivité et du jugement professionnel, les règles d'EY prévoient que les membres du Directeur des Pratiques Professionnelles, de l'équipe en chargé des matières d'Indépendance ainsi que les autres personnes consultées, ne prennent pas part à la consultation s'ils sont ou ont récemment été au service du client faisant l'objet de la

consultation. Dans ce cas, d'autres personnes seront désignées à cet effet.

Les politiques d'EY exigent également que toutes les consultations soient documentées, y compris l'obligation d'établir une note d'analyse écrite de la personne consultée qui démontre la compréhension du sujet et présente la conclusion.

La vérification de la qualité des travaux « EQR »

Pour les sociétés cotées, les sociétés faisant l'objet d'une surveillance étroite ainsi que certaines autres sociétés identifiées sur base de facteurs de risques et après approbation du PPD, la revue qualité est effectuée par un associé audit en conformité avec les standards professionnels. Les personnes chargées du contrôle de la qualité sont des professionnels expérimentés disposant de connaissances approfondies. Ces personnes sont indépendantes de l'équipe chargée de la mission d'audit et fournissent une évaluation objective des jugements importants faits par l'équipe d'audit et des conclusions formulées dans le rapport d'audit. La revue de qualité d'un engagement, n'évince pas pour autant la responsabilité de l'associé en charge de la mission. En aucun cas, la responsabilité du contrôleur de la qualité ne peut être déléguée à une autre personne.

La revue qualité de l'engagement couvre tout le cycle de la mission en ce compris la planification des travaux, l'évaluation des risques, la stratégie et l'exécution des procédures d'audit. Les règles et procédures régissant la réalisation et la documentation des revues de qualité, établissent des lignes directrices spécifiques quant à la nature, la planification, l'étendue des procédures à exécuter et la documentation requise attestant de leur exécution. En toutes circonstances, la revue de qualité de l'engagement doit être terminée avant la date du rapport d'audit. Le PPD local approuve la désignation des personnes chargées de la revue de qualité.

La procédure de résolution des conflits en cas de divergence d'opinion

La culture d'EY est basée sur la collaboration et nous encourageons nos collaborateurs à s'exprimer en cas de conflit professionnel ou de problème lié à une mission avec un client, sans crainte de sanctions. Conçues pour responsabiliser notre personnel, nos règles et procédures invitent les membres d'une équipe d'audit à signaler tout désaccord portant sur une question importante en matière de comptabilité, d'audit ou d'information financière.

Ces règles sont inculquées à nos collaborateurs dès qu'ils intègrent EY, et nous promovons une culture qui renforce la responsabilité et l'autorité individuelle afin d'être capable de se forger leur propre opinion sur base d'avis divergents.

Les différences d'opinions professionnelles survenant lors d'un audit sont généralement aplanies au sein même de l'équipe d'audit. Cependant, si un membre de l'équipe impliqué dans la discussion d'un problème n'est pas satisfait de la solution retenue, il a la faculté de s'assurer que ce problème a été transmis à un

niveau hiérarchique supérieur, et ce, jusqu'à ce qu'un accord soit atteint ou qu'une décision finale soit prise.

De plus, si la personne chargée de la revue de qualité des recommandations, que l'associé responsable de la mission n'accepte pas, ou que le problème n'est pas résolu à la satisfaction de la personne chargée de la revue de qualité, le rapport ne sera pas émis tant qu'une solution n'aura pas été trouvée. Les règles d'EY exigent que les problèmes soient documentés conformément aux méthodes de consultation décrites plus haut. Les différences d'opinions professionnels qui sont résolues en consultation avec la Pratique Professionnelle, doivent être documentées de manière appropriée.

Rotation et longue association

EY soutient la rotation obligatoire des associés d'audit en tant que moyen permettant de renforcer l'indépendance des auditeurs. EY Belgique se conforme au Code IESBA, au règlement européen n° 537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, à la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et le cas échéant, aux règles prévues par la Commission Boursière aux Etats-Unis (« SEC »).

EY Belgique soutient la rotation des associés dans la mesure où elle permet un regard neuf tout en assurant à la fois l'indépendance par rapport au management de la société et le maintien de l'expertise et la connaissance de la société auditée. La rotation des associés, combinée aux exigences en matière d'indépendance, des systèmes de contrôle interne de qualité performants alliés à une vue indépendante sur l'audit, contribuent à renforcer l'indépendance et l'objectivité et sont des garanties importantes d'un audit de qualité.

L'article 17 du règlement Européen n° 537/2014 ainsi que la loi du 7 décembre 2016 exigent la rotation après six ans du représentant permanent du cabinet dans le cas d'un contrôle légal auprès d'une Entité d'Intérêt Public (EIP). Suite à la rotation, le représentant permanent du cabinet ne peut à nouveau participer au contrôle légal qu'à l'issue d'une période minimale de trois ans (délai de viduité).

La rotation de l'associé responsable de la revue qualité s'effectue tous les sept ans avec une période de viduité de deux ans.

Pour les EIP, la politique mondiale d'EY Independence prévoit qu'à l'issue de la période de service maximale un délai de viduité de cinq ans s'applique au représentant permanent du cabinet, de trois ans pour l'associé en charge de la revue qualité, et de deux pour tout autre associé. Lorsque le délai de viduité pour le représentant permanent prévu par la législation locale est inférieur à cinq ans (ce qui est le cas en Belgique), la période plus courte qui est de trois ans est toutefois maintenue. Cette exception pour l'associé responsable de la mission d'audit principal ne peut encore

s'appliquer que pour les audits commencés avant le 15 décembre 2023.

Par ailleurs, en application de la loi du 7 décembre 2016, nous avons mis en place un mécanisme de rotation progressive des membres les plus élevés de la hiérarchie qui participent au contrôle légal, en ce compris les réviseurs d'entreprises. Pour veiller à la bonne application des règles de rotation, nous avons mis en œuvre une base de données réunissant les informations nécessaires. Nous avons également établi un processus de planification et de décision qui implique la consultation et l'approbation du PPD et du responsable du département indépendance.

Au-delà des règles applicables aux EIP en Europe, EY a mis en œuvre un cadre relatif à cette question de la longue association avec des clients d'audit conformément aux règles prévues par le Code IESBA et article 17 du règlement européen n° 537/2014. Ce cadre traite notamment des menaces pour l'indépendance qui peuvent résulter de l'affectation de nos collaborateurs pendant une longue période auprès d'un client audit et de la manière de les appréhender au travers de mesures de sauvegarde.

Afin de répondre aux exigences en matière de rotation interne applicables aux associés et les autres membres de l'équipe impliqués pendant une longue période sur le dossier d'audit, nous réunissons les informations dans une base de données dédiée à cet effet. Nous avons également mis en place une procédure de planification des rotations et des obligations de consultation préalable impliquant le PPD et du responsable du département indépendance.

Rotation externe

En ce qui concerne les EIP, nous nous conformons en outre aux exigences de la rotation externe telles que prévues par l'article 17 du règlement Européen n° 537/2014.

Le contrôle interne de la qualité

Le programme de contrôle de qualité de l'audit (Audit Quality Review, « AQR »), établi au niveau global, est au centre de notre processus de contrôle de la qualité des audits. EY Belgique applique le programme AQR, prépare un rapport portant sur les résultats et développe des plans d'actions. Le programme a pour objectif principal d'évaluer si les systèmes de contrôle de qualité, y compris ceux d'EY Belgique, ont été conçus de façon adéquate et s'ils sont mis en œuvre correctement lors des missions d'audit. Il est vérifié si les règles et procédures, les normes professionnelles et la réglementation sont correctement suivies. Le programme AQR est conforme aux exigences de la Norme Internationale de Contrôle Qualité (« ISQC1 »). Il peut être complété si nécessaire, afin de respecter les normes professionnelles et la réglementation en vigueur en Belgique. Il soutient également EY Belgique dans ses efforts permanents pour identifier les domaines dans lesquels nous pouvons encore nous perfectionner ou améliorer nos règles et procédures.

Exécuté annuellement, le programme AQR est coordonné et supervisé par des représentants du réseau du PPD, sous le contrôle de l'associé responsable au niveau mondial du département Assurance.

Les dossiers contrôlés sont sélectionnés chaque année en fonction des risques en se focalisant sur les engagements d'audit complexes, de grande envergure ou d'intérêt public significatif en ce compris les éléments d'imprévisibilité. Le programme AQR inclut une revue détaillée des dossiers focalisée sur les risques et couvre un large échantillon de missions d'audit auprès d'entreprises cotées et non cotées ainsi que des EIP et des non-EIP. L'objectif est d'évaluer la conformité aux règles et procédures internes, aux exigences d'EY GAM ainsi qu'aux normes professionnelles et aux réglementations locales applicables. Il porte également sur la revue d'un échantillon d'engagements d'assurance non-audit exécutés par l'équipe d'audit, afin d'examiner leur conformité aux normes professionnelles applicables, aux règles internes et aux procédures qui devraient être d'application lors de l'exécution de ces services non-audit. Des contrôles sont en outre menés au niveau du département Assurance afin d'évaluer la conformité aux règles et procédures de contrôle de qualité dans les domaines fonctionnels spécifiés par la norme ISQC1.

Le programme AQR complète les enquêtes externes et les inspections telles que les programmes de contrôle externe par l'autorité de supervision. Il nous informe également sur notre respect des exigences légales, des normes professionnels et des règles et procédures.

Les professionnels chargés du contrôle AQR ainsi que les responsables des équipes sont sélectionnés sur base de leurs qualifications et compétences professionnelles en comptabilité et en audit, tout en prenant en compte le secteur dans lequel ils sont spécialisés; ils ont souvent participé depuis plusieurs années au programme mondial AQR et sont hautement expérimentés dans l'exécution du programme. Les responsables d'équipes ainsi que les professionnels chargés de ces contrôles sont indépendants de l'engagement et des équipes qu'ils rejoignent et sont normalement affectés à des inspections en dehors de leur site local.

La pandémie du COVID 19 a représenté un défi particulier pour le programme AQR de 2020 en raison des restrictions en matière de déplacement et d'interaction en face-à-face. L'utilisation d'EY Canvas ainsi que d'autres outils de collaboration ont permis que le programme AQR soit effectivement complété en Belgique.

Les résultats du programme AQR ainsi que les contrôles et inspections externes sont évalués et communiqués afin d'améliorer la qualité. Chaque plan d'amélioration de la qualité définit les mesures d'accompagnement, les responsables, le calendrier et les délais ainsi que l'approbation des actions réalisées. Les mesures visant à résoudre les questions de qualité mises en évidence via le programme AQR, les inspections réglementaires sont pris en charge par la direction du département Assurance et par notre PPD. Ces programmes constituent une source importante

d'information sur les bonnes pratiques en matière de contrôle pour nos efforts continus en vue d'améliorer la qualité.

Le contrôle externe de la qualité

Notre cabinet d'audit et nos auditeurs sont soumis au contrôle du Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises (« CSR »). Dans le cadre de ses inspections, le CSR évalue les systèmes de contrôle qualité et évalue les missions sélectionnées.

Le dernier contrôle de qualité effectué par le CSR a eu lieu entre juin et décembre 2019 et portait principalement sur les prestations non-audit, la communication avec le comité d'audit, ainsi que les aspects liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le rapport final d'inspection est attendu pour fin novembre 2020.

Nous accordons la plus grande importance aux inspections effectuées par le CSR. Les missions faisant l'objet de remarques significatives sont soumises à un processus de « root cause analysis ». Conjointement à notre programme AQR, les inspections externes fournissent des enseignements utiles sur la qualité de nos audits. Ces enseignements nous permettent d'exécuter des audits de haute qualité.

La conformité aux exigences légales

Le Code de Conduite d'EY fournit des normes claires appelées à guider nos actions et notre comportement professionnel. EY Belgique se conforme aux lois et réglementations en vigueur et les valeurs d'EY forment la base de notre engagement à agir comme il se doit. Cet engagement important est soutenu par un certain nombre de règles et procédures telles que décrites ci-après.

La lutte contre la corruption

Les règles anti-corrruption d'EY fournissent à nos collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certaines activités illégales ou contraires à l'éthique. Elles mettent l'accent sur l'obligation pour nos collaborateurs de se conformer aux lois en matière de lutte contre la corruption, tout en définissant la notion de corruption. Elles précisent également les responsabilités en matière de déclaration lorsque des faits de corruption sont découverts. Étant donné l'impact croissant de la corruption dans le monde, nous avons intensifié les efforts pour ancrer des mesures de lutte contre la corruption au sein d'EY.

Délit d'initié

Les règles globales en matière de délit d'initié insistent sur l'obligation pour nos collaborateurs de ne pas négocier des titres sur la base d'informations privilégiées qu'ils détiendraient; elles précisent également ce qu'il faut entendre par information privilégiée et identifient les personnes que les

collaborateurs d'EY doivent consulter s'ils ont des questions au sujet de leur responsabilité.

Les sanctions commerciales

Étant donné le niveau d'intégration mondiale d'EY, il est important que nous soyons toujours informés des évolutions constantes des sanctions commerciales internationales. EY assure le suivi des sanctions édictées dans les différentes régions du monde, tout en conseillant son personnel sur les activités concernées.

La protection des données personnelles

Les règles globales en matière de protection des données à caractère personnel telles que revues et ré-éditées en 2018 définissent les principes applicables en matière d'utilisation et de protection des données personnelles, passées, présentes et à venir, concernant nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Cette politique est rigoureusement conforme au Règlement européen Général sur la Protection des Données et autres lois et règlements relatifs à la protection et au traitement des données personnelles. EY a également mis en place des règles strictes, approuvées par les régulateurs européens, pour faciliter le transfert des données personnelles au sein du réseau EY. Par ailleurs, EY Belgique dispose d'une structure afin de satisfaire aux exigences spécifiques belges de Data privacy.

La conservation des documents

Les règles de EY Belgique en matière de conservation des documents s'appliquent à toutes les missions et à tous nos collaborateurs. Ces règles portent sur la conservation des documents chaque fois qu'une personne a connaissance d'une réclamation, d'un litige, d'une enquête, d'une citation à comparaître ou de toute autre procédure gouvernementale, existante ou raisonnablement potentielle, nous concernant ou concernant l'un de nos clients et pouvant être liée à notre mission. Elle traite également des exigences légales belges applicables à la création et à la conservation des documents des missions exécutées.

Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

La réglementation stipule que nous devons mettre en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de tous nos clients, ce qui comprend l'analyse et l'attribution d'un niveau de risque à chacun de nos clients et leur identification. Le règlement prévoit également l'obligation de déclarer toute opération suspecte de blanchiment d'argent à la Cellule de Traitement des Informations Financières (" CTIF ").

EY Belgique a mis en place une équipe supervisée par le AML Compliance Officer et développe les procédures et ressources nécessaires pour se conformer à toutes les obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Des procédures de contrôle ont également été mises en place pour assurer la conformité à la réglementation. Un programme de formation est également en place.

Enfin, la politique et les mesures prises au niveau d'EY Belgique sont décrites dans un rapport annuel qui doit être approuvé par la direction au plus haut niveau.



Les pratiques en matière d'indépendance

Les pratiques d'EY en matière d'indépendance sont conçues pour qu'EY Belgique et tous ses collaborateurs respectent les normes d'indépendance applicables aux missions spécifiques en ce compris, par exemple, les normes d'indépendance établies par le Code d'éthique de l'IESBA ainsi que les règles d'indépendance belges prévues par la loi du 7 décembre 2016.

Nous examinons et nous évaluons l'indépendance sous différents aspects, en ce compris : les relations financières à la fois de la firme et des collaborateurs, les relations de travail, les relations d'affaires, la compatibilité des services que nous pouvons fournir à nos clients audit, la rotation des associés, les honoraires, le cas échéant l'approbation préalable du comité d'audit et la rémunération et l'indemnisation des associés.

Le non-respect des règles d'indépendance engendre certaines conséquences en terme de promotion et de rémunération personnelle; elles peuvent également conduire à des mesures disciplinaires et notamment la fin de la relation avec EY Belgique.

EY Belgique a mis en œuvre des applications, des outils et des procédures afin de nous aider et de soutenir nos collaborateurs à satisfaire aux règles d'indépendance.

La EYG Independence Policy

La EYG Independence Policy définit les règles d'indépendance qui s'appliquent aux sociétés membres du réseau, aux professionnels et à tous les collaborateurs. Il s'agit de règles strictes, basées sur le Code IESBA, et qui sont, le cas échéant, complétées par les règles locales lorsque celle-ci s'avèrent plus strictes. La EYG Independence Policy contient également des conseils pratiques visant à aider nos collaborateurs à appliquer les règles d'indépendance. Ces règles sont facilement consultables via l'intranet d'EY.

Le Global Independence System GIS

Le « Global Independence System » (GIS) est un outil intranet qui aide nos professionnels à identifier les sociétés cotées à l'égard desquelles nous devons être indépendants ; il permet également d'identifier les restrictions qui leur sont dès lors applicables. Il s'agit généralement des sociétés cotées que nous auditons et de leurs filiales, ainsi que d'autres types de clients

pour lesquels nous réalisons également des missions d'attestation ou d'audit financier. L'outil comporte les arborescences des clients audits; ces arborescences sont régulièrement actualisées par les équipes en charge de l'audit. Les données comprennent des annotations indiquant les règles d'indépendance applicables à chacune des entités afin d'aider nos professionnels à déterminer quel type de services ils peuvent fournir ou les relations qui peuvent voir le jour.

Le Global Monitoring System (GMS)

Le Global Monitoring System (GMS) est un autre outil important implémenté au niveau mondial et qui a pour objet d'aider nos associés et collaborateurs à identifier les titres, valeurs et autres intérêts financiers non autorisés. Les professionnels à partir du rang de 'manager' sont tenus de rapporter via le GMS les titres et valeurs détenus par eux-mêmes ou par les membres de leur famille immédiate. Lorsqu'une personne rapporte un titre non autorisé ou si l'un des titres qu'elle détient devient interdit, elle reçoit une notification lui demandant de céder ses titres. Les exceptions qui ont été identifiées sont rapportées via le « Global Independence Incident Reporting » (GIIRS), dès lors qu'il s'agit d'une violation des règles d'indépendance.

Le GMS permet l'exécution des procédures annuelles et trimestrielles de confirmation d'indépendance, telles que décrites ci-après.

La conformité à l'indépendance

EY a mis en place un certain nombre de procédures et de programmes visant à contrôler le respect des règles d'indépendance d'EY tant par les professionnels que par les sociétés membres. Ceci englobe les activités, programmes et processus détaillés ci-après :

Les confirmations d'indépendance

Chaque année, EY Belgique est tenu de confirmer sa conformité aux règles globales d'indépendance au travers d'une procédure mise en place au niveau de la région ainsi que de rapporter les exceptions éventuelles identifiées.

Au moins une fois par an, tous les professionnels d'EY ainsi que certaines autres personnes, en fonction de leur rôle ou de leur fonction, sont tenus de confirmer leur conformité aux règles d'indépendance et aux procédures. Pour les associés, cette confirmation est renouvelée trimestriellement.

Les revues de conformité en matière d'indépendance
EY contrôle ses sociétés membres dans le but d'évaluer leur conformité aux règles d'indépendance. Ces contrôles portent sur les services non-audit, les relations d'affaires avec les sociétés que nous auditons et les relations financières des sociétés membres.

Personnal Independence Compliance Testing

Chaque année, l'équipe d'indépendance au niveau Global arrête le programme annuel visant à tester la conformité de nos collaborateurs aux règles d'indépendance et au reporting d'informations dans le GMS. Pendant le cycle de test de 2020, EY Belgique a testé 122 associés et autres collaborateurs.

Les services non-audit

Nous assurons la conformité avec les normes professionnelles, loi et autres règles régissant la prestation de services non-audit à des clients audits par divers mécanismes incluant notamment l'utilisation d'outils (tels que PACE et « le Service Offering Reference Tool » (SORT) décrit ci-après), le suivi de formations, et le respect de procédures obligatoires pendant la réalisation des audits ainsi que nos processus d'inspection interne. Nous avons également mis en place un processus d'examen et d'approbation de certains services non liés à l'audit avant d'accepter la mission.

Le Global Independence Learning

EYG a développé un éventail de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les professionnels ainsi que certains autres membres du personnel sont tenus de suivre une formation annuelle contribuant ainsi à maintenir notre indépendance à l'égard des sociétés que nous auditons.

L'objectif est d'aider nos collaborateurs à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre, ainsi qu'EY, d'être libre de tout intérêt susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité à l'égard d'un client audit.

La formation annuelle couvre nos exigences en matière d'indépendance tout en mettant l'accent sur les changements récents apportés à la réglementation, ainsi que les thèmes et sujets récurrents importants. Le suivi en temps opportun de la formation annuelle est non seulement exigé mais également contrôlé de près. Au terme de cette formation, nos collaborateurs sont évalués et doivent obtenir un résultat minimum de 75% au test.

Outre le programme de formation annuelle, la sensibilisation à l'indépendance est promue au travers d'autres événements ou supports, tels que par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, et certains programmes ou formations propres aux lignes de services.

Le Service Offering Tool (SORT)

Nous évaluons et contrôlons en permanence notre offre de services, de manière à confirmer qu'ils sont autorisés par les lois et normes professionnelles et à nous assurer que nous disposons des méthodologies et des procédures adéquates lorsque de nouvelles offres de services sont développées. Nous limitons les services susceptibles de présenter des risques excessifs en matière d'indépendance ou dans d'autres domaines. SORT est un outil qui informe nos collaborateurs sur notre portefeuille de services. Il permet également d'identifier les services pouvant être fournis à des clients audits et non audits, ainsi que toute question en matière d'indépendance et de gestion des risques.

La surveillance de nos relations d'affaires (BRET)

Nos collaborateurs sont dans de nombreuses circonstances tenus d'utiliser l'outil d'évaluation des relations d'affaires appelé BRET afin d'identifier, évaluer et obtenir l'approbation préalable d'une relation d'affaires potentielle avec un client d'audit, et ce dans le but de nous conformer aux exigences d'indépendance.

Les comités d'audit et la supervision de l'indépendance

Nous reconnaissons le rôle important que jouent les comités d'audit et les organes de gouvernance équivalents dans la supervision de l'indépendance de l'auditeur. Les comités d'audit responsables et indépendants jouent un rôle vital dans l'intérêt des actionnaires au niveau de la protection de l'indépendance et de la prévention des conflits d'intérêts. Nous sommes engagés dans une communication solide et régulière avec les comités d'audit ou autres organes chargés de la gouvernance d'entreprise. Au travers de nos revues de qualité, nous contrôlons et testons la conformité aux exigences en matière de communication avec les comités d'audit ainsi que l'approbation préalable des services non-audit.



La formation continue des professionnels de l'audit

Développement professionnel

Le perfectionnement continu des compétences et des connaissances de nos collaborateurs est essentiel à la réalisation de l'objectif que nous poursuivons et qui vise à accroître la confiance dans les marchés financiers.

Nous permettons à nos collaborateurs d'acquérir l'expérience adéquate et d'avoir accès aux apprentissages et au coaching leur permettant d'évoluer et de développer leur potentiel.

Les expériences acquises au jour le jour sont partagées de manière systématique au niveau local, tandis que le socle commun d'apprentissage de l'audit d'EY est défini de manière cohérente au niveau global. Ceci est soutenu tout au long de la formation par des professionnels plus expérimentés qui aident à transformer les connaissances et l'expérience au niveau pratique.

La formation est assurée par l'Audit Academy et, combine des formations interactives en classe qui se basent sur des simulations et des modules d'e-learning à la demande comprenant un renforcement et un support applicatif adéquat. Ceux-ci sont complétés par des programmes d'apprentissage élaborés en réponse aux changements apportés aux normes comptables et à la présentation de l'information financière, à l'indépendance et aux normes professionnelles, aux nouvelles technologies et aux nouveaux enjeux liés aux pratiques émergentes.

Lorsqu'EY réalise l'audit et l'évaluation d'états financiers conformément aux Normes Internationales de Reporting Financier (IFRS), les membres de l'équipe concernés suivent des formations leur permettant d'être accrédités IFRS.

EY Belgique demande à ses auditeurs de suivre au moins 20 heures de formation continue chaque année et au moins 120 heures sur une période de trois ans. Sur l'ensemble de ces heures, 40 % des formations (soit 8 heures au minimum chaque année et 48 heures sur une période de trois ans) doivent couvrir des matières techniques en comptabilité et en audit.

La connaissance et les communications internes

Outre le développement de nos professionnels et la gestion des performances, nous comprenons l'importance de fournir des équipes disposant d'informations à jour afin de leur permettre d'exécuter leurs obligations professionnelles. EY réalise d'importants investissements dans les réseaux de

connaissance et de communication pour permettre une diffusion rapide de l'information et stimuler ainsi la collaboration et le partage des meilleures pratiques. Voici quelques initiatives :

- EY Atlas contient les normes locales et internationales en comptabilité et en audit ainsi que des lignes directrices d'interprétation ;
- Des publications telles que l'International GAAP, les évolutions des normes IFRS et des exemples d'états financiers ;
- Les Nouvelles Globales de Comptabilité et d'Audit qui couvrent une mise à jour hebdomadaire des règles d'assurance et d'indépendance, les évolutions de ceux qui établissent les normes et des régulateurs ainsi que des commentaires internes sur le sujet ;
- Belgium Newsletter on Accounting & Auditing est une newsletter mensuelle visant à communiquer tout nouveau développement ou nouvelle exigence tant au niveau local que global.
- Formation tous les trois mois via support électronique portant sur des thèmes spécifiques propres à la Belgique dans les domaines de la comptabilité, des normes IFRS et autres points d'application des instructions PPD ;
- Les alertes pratiques et vidéo conférences couvrent diverses matières mondiales et spécifiques à chaque pays dans un but d'amélioration permanente des pratiques des sociétés membres en matière d'Assurance.

La gestion de la performance

LEAD est le cadre qui assure la convergence entre la carrière de nos collaborateurs, le développement et la performance. LEAD est un moteur clé favorisant un changement radical dans l'expérience des collaborateurs d'EY. Grâce à un retour d'information continu, au développement, à l'excellence des conseillers et aux conversations sur la carrière, LEAD aligne les individus sur la stratégie NextWave et permet à nos collaborateurs de se concentrer sur l'avenir.

Il est conçu pour soutenir la croissance et le développement de nos collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière chez EY. Le tableau de bord personnel d'un individu permet d'interpréter facilement le niveau de ses performances à l'égard des dimensions d'EY définies par la direction ainsi qu'à l'égard de ses pairs la qualité, le risque management et l'expertise technique font partie de ces critères de performance. Les commentaires reçus au cours d'un cycle annuel sont regroupés et utilisés pour alimenter les programmes de reconnaissance et de rétribution.

Des contacts réguliers avec un conseiller sur des sujets tels que les différents parcours professionnels, l'application de technologies émergentes, l'expérience de nouvelles équipes et l'apprentissage permettent d'identifier les possibilités de développement et de développer des compétences tournées vers l'avenir.



Revenus et rémunération

L'information financière

Les données financières représentent le chiffre d'affaires combiné, non consolidé, et comprennent les factures aux clients et le chiffre d'affaires lié aux factures aux autres sociétés membres d'EYG. Les chiffres d'affaires indiqués dans le présent rapport comprennent le chiffre d'affaires des services d'audit et des autres services.

L'information est présentée conformément aux règles belges. Elle comprend :

1. Chiffre d'affaires provenant du contrôle légal des comptes statutaires et consolidés des EIP, et des entités faisant partie d'un groupe dont la société mère est une EIP
2. Chiffre d'affaires provenant du contrôle légal des comptes statutaires consolidés des autres entités ;
3. Chiffre d'affaires provenant des services non-audit autorisés fournis aux entités dont les comptes sont contrôlés par l'auditeur statutaire.
4. Chiffre d'affaires provenant des services non-audit fournis aux autres entités.

L'information financière EY Belgique au 30 juin 2020 en euro

Service	Revenus	%
1. Audit statutaire EIP et services directement liés	17.767.055	17%
2. Services audit pour non-EIP et services directement liés	54.128.084	52%
3. Services non-audit fournis à des clients audit	8.772.450	8%
4. Services non-audit fournis à des clients non -audit	24.459.953	23%
Revenu total EY Réviseurs d'Entreprises	105.127.542	100%
Services non audit fournis par les autres sociétés membre du réseau en Belgique	272.810.224	
Total des revenus en Belgique	377.937.766	

La rémunération des associés

La qualité est le pilier central de la stratégie de l'activité d'EY et un élément clé de nos systèmes de gestion des performances. Les associés et autres professionnels d'EY Belgique sont évalués et rémunérés base de critères qui incluent des indicateurs spécifiques de qualité et de gestion des risques, couvrant à la fois les actions et les résultats.

LEAD pour les associés, les directeurs et les administrateurs (PPEDD) s'applique à tous les associés des sociétés membres d'EYG à travers le monde. LEAD pour PPEDD contribue à l'exécution de la stratégie mondiale en continuant à associer la performance à des objectifs et des valeurs plus larges. Le processus comprend la définition des objectifs, l'évaluation continue, la planification du développement personnel et l'évaluation des performances. Il est lié à la reconnaissance et à la rétribution des associés. La documentation des objectifs et des performances des associés est la pierre angulaire du processus d'évaluation. Les objectifs des associés doivent refléter les différentes priorités définies au niveau mondial, parmi lesquelles figurent la qualité.

Les règles EY interdisent l'évaluation et la rétribution des associés responsables de missions d'audit et de tout autre associé audit appelé à jouer un rôle clé sur un engagement en fonction de la vente de services non-audit à leurs clients audit. Cela renforce nos associés dans leur obligation de maintenir notre indépendance et notre objectivité. Ceci est conforme au prescrit de la Directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, qui interdit l'évaluation et la rétribution des associés ou collaborateurs responsables de missions d'audit et de tout autre associé audit appelé à jouer un rôle clé sur un engagement sur base de la vente de services non-audit à leurs clients audit. Cela renforce nos professionnels dans leur obligation de maintenir notre indépendance et notre objectivité.

Des mesures de performance spécifiques portant sur la qualité et les risques ont été mises en place afin de tenir compte des facteurs suivants :

- Excellence technique
- Respect de nos valeurs au travers des comportements et de l'attitude
- Démonstration des connaissances et du sens des responsabilités en matière de qualité et de gestion des risques
- Respect des règles et des procédures
- Conformité aux lois, réglementations et obligations professionnelles
- Contribution à la protection et au renforcement du nom EY

La philosophie d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances appréciées au travers de LEAD.

Chaque année, les associés sont évalués sur base de leurs performances en matière de qualité, de service client exceptionnel et d'implication des collaborateurs, ainsi que sur les indicateurs financiers et de marché.

Nous utilisons un système où la qualité est un élément significatif de l'évaluation globale annuelle de l'associé.

Pour reconnaître la valeur des différents rôles et compétences sur le marché, et pour attirer et conserver des collaborateurs très performants, la rémunération globale est également calculée sur les facteurs suivants :

- L'expérience
- Le rôle et les responsabilités
- Le potentiel à long terme

Le non-respect des normes de qualité entraîne des actions correctives, qui peuvent inclure un ajustement de la rémunération, une formation complémentaire, une supervision plus étroite, ou un changement d'affectation. Une non-conformité récurrente ou particulièrement grave peut entraîner une exclusion d'EY Belgique.



Annexe 1 : Liste of PIE audit clients

Entités d'intérêt public auditées par EY Belgique

Au cours de l'exercice clôturé au 30 juin 2020, EY Belgique a effectué des contrôles légaux des entités d'intérêt public suivantes :

'EU- EIP

Abo-Group Environment NV	Europese Maatschappij voor Schaderegeling en Expertise NV
Ackermans & van Haaren NV	EVS Broadcast Equipment SA
Aedifica SA	Fidea NV
AION SA	Fluvius System Operator CVBA
AKKA TECHNOLOGIES SE (Societas Europaea)	Fluxys Belgium NV
Athora Belgium NV	Hamon & Cie (International) SA
AudioValley NV	Home Invest Belgium NV
Baloise Belgium NV	Ion Beam Application SA
Banimmo NV	Keyware Technologies SA
Bank J. Van Breda en C° NV	Leasinvest Real Estate Comm VA
Befimmo SA	Montea Comm VA
Bpost SA	Mutuelle Entraide Hospitalisation
Byblos Bank Europe SA	Optimco NV
Care Property Invest NV	Patronale Life SA
Crelan NV	Puilaetco Dewaay Private Bankers SA
Crelan Insurance NV	Resilux NV
Crelanco CV	Sibelga SCRL
Deceuninck NV	TINC CVA
Delen Private Bank NV	Van de Velde NV
ELIA Group NV	Vastned Retail Belgium NV
Elia Transmission Belgium NV	Xerius Onderlinge Verzekeringsvereniging
Etablissements Franz Colruyt NV	Zenitel NV
Europabank NV	

EIP

Aquafin NV	Showpad NV
Emakina Group SA	Solar Chest SA
Extensa Group SA	Studio 100 NV
La Lorraine Bakery Group NV	



Annexe 2 :

Liste des firmes membres d'EYG enregistrées dans un état membre de l'UE ou de EEE

Au cours de l'exercice clôturé au 30 juin 2020, les firmes membres suivantes d'EYG sont enregistrées dans un état membre de l'UE ou de EEE :

Member State	Statutory auditor or audit firm
Autriche	Ernst & Young Wirtschaftspruefungsgesellschaft mbH
Belgique	EY Assurance Services SRL EY Bedrijfsrevisoren SRL EY Europe SCRL
Bulgarie	Ernst & Young Audit OOD
Croatie	Ernst & Young d.o.o. Ernst & Young Croatia d.o.o.
Chypres	Ernst & Young Cyprus Limited Ernst & Young Ernst & Young CEA (South) Services Ltd Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
République Tchèque	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Danemark	EY Godkendt Revisionspartnerselskab EY Grønland Statsautoriseret Revisionspartnerselskab EY Net Source A/S
Estonie	Ernst & Young Baltic AS Baltic Network OU
Finlande	Ernst & Young Oy Julkispalvelut EY Oy
France	Artois Auditex Ernst & Young Atlantique Ernst & Young Audit Ernst & Young et Autres EY & Associés Picarle et Associates
Allemagne	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Ernst & Young Heilbronner Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Gibraltar	EY Limited
Grèce	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants SA
Hongrie	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségű Társaság

Member State	Statutory auditor or audit firm
Islande	Ernst & Young ehf
Irlande	Ernst & Young Chartered Accountants
Italie	EY S.p.A.
Lituanie	SIA Ernst & Young Baltic UAB
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel Ernst & Young AG, Vaduz
Lettonie	Ernst & Young Baltic SIA
Luxembourg	Compagnie de Revision S.A. Ernst & Young Luxembourg S.A. Ernst & Young S.A.
Malte	Ernst & Young Malta Limited
Pays-Bas	Ernst & Young Accountants LLP
Norvège	Ernst & Young AS
Pologne	Ernst & Young Audyt Polska sp. z o.o. Ernst & Young Audyt Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe spółka komandytowa Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k. Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt sp. z o.o.
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados - SROC, S.A.
Roumanie	Ernst & Young Assurance Services S.r.l. Ernst & Young Support Services SRL
Slovaquie	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovenie	Ernst & Young d.o.o.
Espagne	ATD Auditores Sector Público, S.L.U Ernst & Young, S.L.
Suède	Ernst & Young AB
Grande Bretagne	Ernst & Young LLP Ernst & Young Europe LLP

Le chiffre d'affaires total pour l'exercice clôturé au 30 juin 2020 des firmes membres de l'EYG qui résultent des contrôles légaux des états financiers annuels et consolidés s'élève à environ 2,8 milliards d'euros.

A propos d'EY

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

©2020 EY Belgique

All Rights Reserved.

BMC Agency

GA 1016683

EYG 006433-20Gbl

ED None

Le présent matériel a été préparé à des fins d'information générale uniquement, il n'est pas destiné à être utilisé dans un contexte comptable, fiscale ou autre conseils professionnels. Pour obtenir un avis spécifique,